

## JOSEPH CALVI, NOUVEAU PRÉSIDENT DU FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION DE L'ARTISANAT

Paris, le 7 août 2017 – Le **Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat (FNPCA)**, annonce aujourd'hui l'élection de **Joseph CALVI** à la présidence. Il succède à **Bernard STATLER**.

Diplômé d'un Brevet de Maîtrise Constructeur en maçonnerie et béton armé, Joseph CALVI a débuté sa carrière comme maçon à Foix avant de créer sa propre entreprise.

Très engagé pour l'Artisanat, il débute ses fonctions institutionnelles, dès 2005, à la vice-présidence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, puis en 2010 où il se voit confier la présidence. A ce titre, il est représentant de l'Artisanat Pyrénéen au sein du Comité de Massif des Pyrénées, également au sein de l'association Pyrénéenne d'Economie Montagnarde (APEM) et de l'Association de développement des Pyrénées par la formation (ADEPFO).

De 2009 à 2011, il fut Président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) de l'Ariège et depuis 2010, il occupe le poste de secrétaire adjoint au sein du Bureau de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Occitanie.

Depuis 2016, Joseph CALVI est 2<sup>ème</sup> Vice-président au sein du Bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, fonction qu'il conserve aujourd'hui ; et à ce titre, il a, notamment, participé à la dernière commission d'appel d'offres pour la communication de l'Artisanat ces trois prochaines années.

Administrateur du FNPCA depuis 2013, à 48 ans, il devient aujourd'hui, le 7<sup>ème</sup> Président du Fonds National de Promotion de Communication de l'Artisanat.

*« Unique en son genre, le FNPCA est à l'origine de la création de l'Artisanat Première entreprise de France, offrant ainsi à chaque artisan une force et une légitimité nouvelle. Depuis 1999, ses campagnes nationales valorisent notre secteur et soulignent son importance. Mon ambition est de poursuivre cette mission de service public pour mieux sensibiliser les jeunes à nos formations et nos métiers, faciliter leur orientation professionnelle et ainsi les convaincre, avec leurs parents, que devenir artisan est un choix valorisant, positif et engagé. »*

### **À propos du FNPCA :**

Le **Fonds national de promotion et de communication de l'Artisanat**, met en œuvre la communication de la première entreprise de France. Établissement public administratif créé par décret modifié du 13 novembre 1997, le FNPCA, a pour mission de contribuer au développement du secteur économique de l'Artisanat en valorisant son image et celles de ses professionnels au niveau national.

Le FNPCA est exclusivement financé par une majoration de 10 % du montant maximum du droit fixe payé par les ressortissants des chambres de métiers et de l'artisanat – régionales ou de région. Les ressources du fonds correspondent à une contribution de 11 euros par artisan et par année.

Le FNPCA s'emploie à valoriser les métiers d'artisanat et à mettre en exergue l'offre réelle d'avenir professionnel que ce secteur propose. Ainsi, l'action du FNPCA est sous-tendue par la nécessité de renforcer, auprès des jeunes et de leurs entourages, la visibilité de l'offre d'avenir professionnel de l'Artisanat mais surtout son opportunité d'emploi et de valorisation sociale que procure le statut d'artisan. In fine, le FNPCA œuvre pour les amener à « passer à l'acte » en termes de choix de parcours et de formation.

Pour suivre l'Artisanat sur Twitter : [@ArtisanatFR](https://twitter.com/ArtisanatFR) #choisirartisanat

**Contact Presse : Le Bureau de Com** – Juliette Lemoine – 01 85 09 27 14 – 06 63 45 59 26 –  
[jlemoine@lebureaudecom.fr](mailto:jlemoine@lebureaudecom.fr)